



Pour toute question sur les modalités d'utilisation de l'application CertDc mobile reportez vous au « Guide d'utilisation de CertDc mobile »

Adresse(s) de téléchargement :

CRYPTOLIB :

- Windows : <https://goo.gl/hxfZFQ>
- Mac : <https://goo.gl/u4omxy>

NAVIGATEUR MOZILLA FIREFOX

<https://www.mozilla.org/fr/firefox/>

INFORMATIONS SUR LA CARTE CPX

<http://esante.gouv.fr/services/espace-cps/pour-les-professionnels-de-sante>

INSCRIPTION MSSANTÉ

<https://www.mssante.fr/is/doc-technique>

Divers

- Plusieurs Smartphones peuvent être enrôlés sur un même compte.
- L'enrôlement doit être effectué à nouveau en cas d'expiration ou de perte du code confidentiel, ou de changement de téléphone.
- L'application mobile MSSanté est aussi disponible sur PlayStore et AppStore.

Une question, un problème, un service, des assistances dédiées disponibles 5j/7 de 8h à 18h

- Pour le site internet CertDc et l'application mobile
 - **Tel : 01 49 59 19 37**
 - **Mail : certdc.cepidc@inserm.fr**
- Pour la lecture de la carte CPx (CPS ou CPF) :
 - **Support ASIP Santé : 0825 852 000**
- Pour la création du compte de messagerie MSSanté
 - **<https://cms.mssante.fr/formulaire-contact> ou 3657**



Certification électronique des décès

Première connexion à l'application mobile CertDc



Depuis 2007, le site internet « CertDc » est à la disposition des médecins pour certifier électroniquement les décès et permettre la transmission automatique du volet médical au CépiDc-Inserm¹

En 2017, une **expérimentation** sera menée au sein des communes d'**Antibes, Aurillac, Créteil, La Rochelle, Montluçon et Villejuif**, pour :

- Transmettre le volet administratif automatiquement aux mairies, aux opérateurs funéraires et aux officiers de police judiciaire en cas d'obstacle médico légal.
- Mettre à disposition des médecins une application mobile pour rédiger les décès en tous lieux².

^[1] Laboratoire en charge de la collecte et de l'analyse des causes de décès depuis 1968

^[2] En dehors des villes d'expérimentation, les médecins pourront utiliser l'application mobile avec la contrainte d'impression du volet administratif du certificat de décès depuis le site internet

Pour télécharger et utiliser l'application mobile, il vous faut :

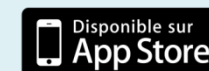
- Un smartphone³ équipé d'une carte SIM sous :
 - **Android** 5 ou 6 (ou supérieur)
 - **iPhone iOS** 9 (ou supérieur)
- Une connexion internet (réseau mobile ou wifi privé)

À la première utilisation, vous devez **enrôler** votre Smartphone sur le site internet CertDc. Il vous faut :

- Un ordinateur⁴ avec une connexion Internet
- Votre carte CPS ou CPF et le code porteur associé
- Un lecteur de carte à puce (type PC/SC ou lecteur bifente)

^[3] L'application CertDc mobile n'est pas adaptée à un usage sur tablette

^[4] Le votre ou tout autre ordinateur disposant d'une lecteur de carte à puce



1

Etape 1 : **Uniquement si vous n'avez jamais lu de carte CPx (CPS ou CPF) via cet ordinateur**

- A. Brancher le lecteur de carte à l'ordinateur et insérer votre carte CPx
- B. Installez le composant Cryptolib pour lire votre carte CPx depuis le site de l'ASIP Santé (liens communiqués en page 3 du guide)
 - En bas de page, cochez la case « acceptez les termes du contrat
 - Puis cochez sur « Installateur Cryptolib » qui apparait tout en bas de la page
 - Cliquez sur le programme et suivez la procédure d'installation

- C. Une icône est ajoutée sur le bureau de l'ordinateur
- D. Vérifier la bonne lecture de votre carte



Dans la barre de tâches de Windows



Clic droit de la souris et choisir rafraichir
Votre carte est lue correctement, poursuivez

- E. Téléchargez un composant complémentaire avec le navigateur Mozilla Firefox depuis : <http://testssl.asipsante.fr/>
- F. Cliquez sur le lien « Installateur XPI » et suivez les étapes

2

Etape 2 : **Installez l'application sur votre Smartphone**

- A. Cherchez l'application « **CertDc** » publiée par l'Inserm
 - Sur AppStore
 - Sur Google Play Store

- B. Quand l'application s'installe, autorisez l'enregistrement des fichiers sur l'appareil
- C. Au premier lancement, autorisez l'accès à l'appareil photo

3

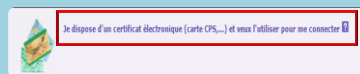
Etape 3 : **Enrôlez votre smartphone** sur le site internet CertDc après avoir vérifié que votre carte CPx (CPS ou CPF) est correctement lue (étape 1)

Depuis le navigateur Internet



A. Accédez à l'application Web CertDc <https://sic.certdc.inserm.fr/>

B. Identifiez vous avec votre carte CPx en cliquant sur « je dispose d'un certificat... »

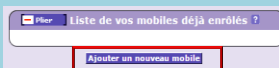


C. Saisissez le code porteur de votre carte CPx

D. Cliquez sur application mobile



E. Sur la nouvelle page cliquez sur « ajouter un nouveau mobile »



F. Entrez un nom : ex = « mon iPhone »



G. Validez
Un QR code est alors affiché à l'écran

Depuis le smartphone



A. Lancez l'application mobile CertDc

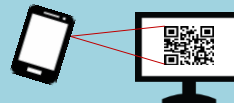


B. Suivez les étapes



« Ajouter » « Continuer » « Scanner »

C. L'appareil photo est activé
Scannez le QR code affiché sur l'ordinateur



D. Entrez un **code confidentiel numérique** à 6 caractères.



**Ce code sera demandé à chaque fois
Pensez à le mémoriser**

4

Pour **recevoir un accusé de réception** ainsi qu'une **attestation sur l'honneur** (à envoyer à votre CPAM suivant les conditions de rémunération définies dans le décret du 10 mai 2017) suite à la rédaction d'un certificat de décès, **vous devez disposer d'une adresse de messagerie sécurisée MSSanté**. Si vous n'avez pas d'adresse, suivez cette étape 4 :

- A. Connectez vous sur le site MSSanté <https://cms.mssante.fr/>
- B. Cliquez sur le bouton « J'active mon compte » (en bas de page)

- D. Suivez la procédure pour créer votre adresse
- E. Connectez-vous sur <https://sic.certdc.inserm.fr/>
- F. Cliquez sur « Paramètres personnels » dans le menu « Espace Professionnel » (en haut de page)
- G. Saisissez votre adresse mail MSSanté
- H. Cliquez sur « Valider »



Pour créer votre adresse de messagerie MSSanté vous devez avoir votre carte CPS branchée

